

L'APPORT DE L'HISTOIRE À L'INTERPRÉTATION DE CONFÉRENCE DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Sally BAILEY-RAVET

Chef interprète du Conseil de l'Europe, France,
Sally.BAILEY-RAVET@coe.int

Résumé : La profession d'interprète de conférence a connu un véritable essor grâce à la création d'organisations multilatérales dans le sillage de la Seconde Guerre mondiale. Elle a su s'adapter aux besoins dictés par l'histoire et a vécu une première révolution avec le procès de Nuremberg qui permet la percée de l'interprétation simultanée. Aujourd'hui, la pandémie de COVID 19 impose une nouvelle transformation radicale de cette profession qui vit une deuxième révolution technologique.

Mots-clés : Interprétation simultanée, télé-interprétation, charge cognitive, Conseil de l'Europe, AIIC (Association Internationale des Interprètes de Conférence).

Abstract: Conference interpreting experienced a real boom thanks to the creation of multilateral organisations in the wake of the Second World War. It was able to adapt to new historical needs and underwent a first revolution with the Nuremberg Trials which led to the breakthrough of simultaneous interpreting. Today the COVID 19 pandemic is causing another radical transformation, a second technological revolution for conference interpreting.

Keywords: Simultaneous interpreting, remote interpreting, cognitive load, Council of Europe, AIIC (International Association of Conference Interpreters).

1. Introduction

L'on a coutume de dire que l'interprétation est le deuxième plus vieux métier du monde. Il s'agissait au départ d'une forme d'interprétation simultanée, certes, mais sans équipement, du chuchotage en réalité. L'interprétation telle qu'on la connaît aujourd'hui, celle que l'on voit lors de rencontres ou de conférences internationales, est une profession beaucoup plus jeune, car elle remonte à moins d'un siècle. Avant cela, le français était la seule langue diplomatique officielle et tous les diplomates avaient une parfaite maîtrise du français. C'est lors des négociations qui se sont déroulées pendant la Première Guerre mondiale qu'est apparu le besoin d'interprétation, car les négociateurs britanniques et américains ne connaissaient pas le français. Les diplomates devaient alors traduire phrase par phrase ; c'est l'apparition de la consécutive, que l'on retrouve d'ailleurs lors des Commissions de l'Armistice qui se tenaient en français, en anglais et en allemand.

Même si l'origine exacte de l'interprétation simultanée moderne, avec le système Filene-Finlay, n'est pas clairement définie, l'on peut affirmer sans risque de se tromper qu'elle remonte à la fin des années 1920, lorsque ce système fut employé lors de la Conférence Internationale du Travail de la Société des

Nations (1929). Il ne s'agissait pas en réalité d'interprétation instantanée, mais plutôt de la lecture simultanée de textes pré-traduits. L'interprétation simultanée aurait aussi été utilisée lors du VI^e Congrès du Komintern en URSS en 1928. Elle est ensuite utilisée à Genève, à Amsterdam, à Berlin et par André Kaminker en 1934, qui met au point son propre système de traduction simultanée et interprète simultanément le discours d'Hitler à Nuremberg pour la radio française (Skuncke 2002).

Cependant, tout le monde s'accorde à dire que la percée de l'interprétation simultanée moderne, avec équipement, remonte à l'évènement historique que fut le procès de Nuremberg. Ce procès de six millions de mots durera du 20 novembre 1945 au 1^{er} octobre 1946 et jugera 22 accusés responsables de l'extermination de plus de 10 millions d'êtres humains (Matasov 2017). C'est le Colonel Léon Dostert, interprète personnel du Général Eisenhower, qui s'est vu confier la difficile tâche de permettre aux accusés d'être jugés dans une langue qu'ils comprenaient, en vertu de l'article 16 de la Charte du Tribunal militaire international, sans pour autant prolonger un procès qui promettait déjà d'être long, vu le nombre de pièces versées au dossier pour prouver les atrocités commises par les dirigeants nazis contre l'humanité. Il fallait en effet conserver l'attention de l'opinion publique. Le recours à l'interprétation consécutive telle qu'elle était pratiquée dans les cercles diplomatiques et les conférences internationales était hors de question. Pour relever ce défi, Dostert n'avait pas le choix, la simultanée était une nécessité absolue. Il fallait innover, improviser, créer. Les interprètes, des femmes et des hommes venus d'horizons très divers et au destin extraordinaire assurent alors une communication fluide et rapide entre les juges, les procureurs, les défenseurs, les accusés et les témoins. Ce travail apporte une immense contribution à la recherche difficile de la justice mais aussi à la naissance d'une nouvelle profession d'interprètes de conférence.

Malgré des conditions techniques rudimentaires, le travail des pionniers de Nuremberg a défini les contours de ce qu'allait devenir l'exercice de la profession d'interprètes de conférence. Ces pionniers ont ainsi fait évoluer la profession d'interprète afin qu'elle s'adapte aux exigences de l'époque. Il est frappant de constater que les caractéristiques de l'interprétation effectuée à Nuremberg sont aujourd'hui encore un gage de qualité. Elles forment les cinq piliers de la pratique de l'interprétation de conférence.

2. Les cinq piliers de l'interprétation de conférence

Les cinq piliers cités ci-après sont directement repris de Weber-Kessler :

« Le premier pilier est constitué par **les qualités personnelles** requises pour un interprète : un tempérament réactif, une curiosité intellectuelle naturelle, la faculté d'adaptation immédiate aux sujets les plus divers, une excellente mémoire, une vaste culture générale en plus de la connaissance approfondie des langues de travail et d'une parfaite maîtrise de la langue maternelle.

Le deuxième pilier est **la vision directe sur tous les intervenants** qui permet à l'interprète de comprendre tout le langage non verbal, et d'intégrer dans ses paroles la signification complète du message, y compris celles des

L'apport de l'histoire à l'interprétation de conférence mimiques lourdes de sens. Certes, on entend par ses oreilles mais on comprend grâce à ses yeux !

Puis vient **le devoir de neutralité personnelle**, voire de *dépersonnalisation*, qui a sans doute permis aux interprètes de faire consciencieusement leur travail à Nuremberg malgré la lourde charge émotive. L'interprète se fait la voix et la pensée de l'orateur.

En quatrième lieu, **l'absolue nécessité de préparation, d'étude** des documents. Les interprètes doivent être prêts sur le plan terminologique. Cela va de soi mais ne suffit pas. Ils doivent comprendre le sujet traité. La familiarisation avec le thème débattu est LA condition préalable à la réalisation d'un travail de qualité.

Et enfin, **le respect du secret professionnel total et absolu** est un autre pilier de l'exercice de la profession. Il s'agit du fondement de la confiance qui s'établit entre l'orateur et l'interprète, et donc de leur complicité »¹. Cette relation de confiance est problématisée de manière remarquable par Christopher Thiéry².

L'interprétation simultanée faisant appel à un plus grand nombre d'interprètes, le besoin d'organiser la profession se fit sentir. L'Association internationale des interprètes de conférence (AIIC) fut alors créée le 11 novembre 1953 à Paris. Il devait s'agir d'une association mondiale qui définirait les conditions éthiques et matérielles de l'exercice de la profession et regrouperait des free-lances et des permanents, chacun adhérant individuellement à l'organisation centrale. C'est ainsi qu'une fonction, un métier, se transforma en une véritable profession. Cette association joua parfaitement son rôle de définition des conditions de travail des interprètes de conférence en concluant des accords avec l'ensemble des grandes organisations internationales qui ont été créées dans la foulée de la Seconde Guerre mondiale. Ces accords se sont inspirés des cinq piliers issus du procès de Nuremberg. Le Conseil de l'Europe signe ainsi son premier accord avec l'AIIC et quatre autres organisations coordonnées (OC)³ en 1969. Aujourd'hui, nous en sommes au 10^e accord AIIC-OC et les grands principes sont restés les mêmes.

3. La nécessaire évolution de la profession

Alors que le Conseil de l'Europe a fêté son 70^e anniversaire en 2019, l'on ne peut que constater que le métier de l'interprète de conférence a évolué au fil des années et a dû s'adapter aux changements dictés par les organisations internationales, tels que l'arrivée d'acteurs nouveaux, entraînant l'ajout de certaines langues et les développements touchant à la nature même du travail mené par ces organisations. Ainsi l'élargissement de l'Union européenne à dix nouveaux États membres en 2004 amène cette organisation à former de façon massive et rapide un grand nombre d'interprètes afin de pouvoir répondre aux exigences du multilinguisme. De son côté, le Conseil de l'Europe accueille la Fédération de Russie en 1996, entraînant l'ajout d'une langue de travail supplémentaire dans son régime linguistique. De nouveaux interprètes rejoignent ainsi les équipes recrutées pour les sessions de l'Assemblée parlementaire et du Congrès. En outre, après près de 50 ans passés à faire un travail essentiellement normatif au siège de l'organisation à Strasbourg dans les

langues officielles que sont l'anglais et le français, le Conseil de l'Europe donne la priorité au suivi de l'application de ces normes dans ses Etats membres, avec des visites de plus en plus nombreuses sur le terrain, dans l'une de ses langues officielles et dans la langue du pays concerné. Il faut élargir le pool des interprètes accrédités auprès du Conseil de l'Europe et identifier, à distance, des interprètes de qualité dans des pays où la formation des interprètes de conférence n'existe pas ou n'en est qu'à ses balbutiements. De plus, l'adoption d'une politique de voisinage par un nombre croissant d'organisations européennes fait entrer la langue arabe dans le régime linguistique de certaines réunions organisées soit au siège, soit dans les Etats concernés. Cependant, les défis que posent ces évolutions, acteurs nouveaux et changement de la nature du travail, ne sont rien face à l'enjeu que représente la transformation numérique accélérée que connaît notre société aujourd'hui.

Que cela nous plaise ou non, nous sommes au cœur d'une véritable révolution. Les progrès de la technique permettant l'interprétation simultanée à distance représentent le bouleversement technologique le plus important pour notre profession depuis l'avènement de l'interprétation simultanée avec équipement. L'interprétation de conférence arrive à un nouveau tournant de son histoire. L'un des grands défis à relever est de repenser notre façon de faire. Certains des cinq piliers, qui sont toujours perçus comme un gage de qualité et qui ont donc guidé notre profession et inspiré nos conditions de travail depuis le procès de Nuremberg, sont aujourd'hui mis à mal. La société a changé. Ses exigences en matière de communication ont changé. Les exigences des organisations internationales en matière de communication et d'échanges se sont modifiées. Nous ne pouvons pas être les seuls à rester passifs. Nous avons l'occasion, et donc d'une certaine manière l'obligation, d'être acteurs dans cette évolution ; nous devons nous poser comme partenaires dans ce tournant historique et faire valoir notre expertise. Sans quoi nous prenons le risque de nous laisser dépasser par les solutions commerciales de téléinterprétation qui foisonnent sur le marché, dont nous serons alors les premières victimes.

4. La téléinterprétation

C'est forte de ce constat que j'ai ouvert, en septembre 2018, au nom du Conseil de l'Europe, des consultations avec l'AIIC sur la téléinterprétation. Il est primordial que l'AIIC saisisse cette occasion afin de jouer le rôle qui lui a été attribué lors de sa création en 1953, à savoir définir les conditions de travail des interprètes de conférence dans une situation nouvelle. Il est de mon devoir de chef-interprète de contribuer à faire évoluer ma profession, afin qu'elle s'adapte à une réalité nouvelle. Le Conseil de l'Europe est l'organisation idoine pour lancer un projet aussi novateur, car il attache une grande importance à la qualité du travail des interprètes qu'il recrute, est d'une taille raisonnable et autorise en outre une excellente coopération entre les trois métiers impliqués dans cette révolution, les interprètes, les techniciens de conférence et les informaticiens. Des représentants de ces trois métiers participent d'ailleurs aux consultations. Nous sommes convenus de scinder nos consultations en trois chapitres. Nous traitons des conditions de travail des interprètes, des conditions d'utilisation

L'apport de l'histoire à l'interprétation de conférence (une sorte de typologie des réunions qui se prêtent à la téléinterprétation) et des conditions techniques.

Si l'on reprend les cinq piliers de Nuremberg, c'est le deuxième pilier, la vue directe sur les intervenants, qui est principalement mis en cause avec l'interprétation à distance. En effet, dans la mesure où l'on sort l'interprète de la salle de réunion, on le prive d'une partie du message non verbal, de ces mimiques lourdes de sens dont il a besoin pour intégrer dans ses paroles la signification complète du message. Il est donc impératif de bien définir les conditions techniques et de fournir à l'interprète les flux vidéo dont il a besoin et en lui permettant de les sélectionner à sa guise, sans pour autant lui occasionner une surcharge cognitive. Nous avons ainsi activement contribué, avec les institutions de l'UE et l'AIIC, à l'élaboration d'une spécification publiquement disponible⁴, une sorte de pré-norme, lors de la réunion de l'ISO en juin 2019 à Ottawa. Il était impératif de poser un premier jalon en fixant un ensemble d'exigences techniques imposables aux plateformes d'interprétation simultanée qui existent aujourd'hui ou qui se multiplient sur le marché, afin de garantir un son et une image d'une qualité suffisante pour permettre à l'interprète de bien faire son travail. Cependant, veiller à reproduire l'environnement de travail habituel de l'interprète par des moyens virtuels ne suffit pas. Il faut également reconnaître la charge cognitive supplémentaire que représente ce nouvel environnement de travail ainsi que le sentiment d'aliénation et de déconnexion dû à la distance qui s'instaure entre l'interprète et son auditoire. C'est pourquoi nous nous sommes attachés, lors de nos consultations avec l'AIIC, à compenser cette charge cognitive par la définition de nouvelles conditions de travail, ce qui passe en premier lieu par une réduction du temps de travail de chaque interprète, soit en raccourcissant la durée de la réunion, soit en renforçant les effectifs par cabine.

Le quatrième pilier, l'absolue nécessité de préparation et d'étude des documents, est également un point de vigilance qui nécessite des aménagements particuliers. En effet, dans la plupart des cas, l'absence physique des interprètes crée un obstacle supplémentaire à l'obtention des documents, certes en amont de la réunion, mais aussi - et surtout - pendant celle-ci. C'est la raison pour laquelle nous avons créé un profil nouveau, celui du coordinateur entre les acteurs de la réunion et les interprètes. Les contours exacts de ce nouveau profil restent encore à définir. Doit-il s'agir d'un interprète, d'un technicien, d'un assistant ou d'un oiseau rare qui n'existe pas encore ? Ce sont des points qui ont été précisés à l'occasion des tests empiriques que nous avons préparés avec l'AIIC et qui ont eu lieu en novembre 2019.

Enfin, le dernier pilier que je souhaite mentionner est le cinquième, le respect du secret professionnel total et absolu. Vous me demanderez en quoi le fait de sortir l'interprète de la salle de réunion a-t-il un impact sur la capacité de l'interprète à respecter le secret professionnel. Eh bien, en rien ! Ce n'est pas l'interprète qui est en cause, mais le système ou la plateforme hébergée sur des serveurs dans le cloud/nuage. Lors de la réunion de l'ISO à Ottawa, nous avons beaucoup insisté sur l'inclusion de normes garantissant la confidentialité et la sécurité informatique. Il est également important de protéger l'interprète en

l'exonérant de toute responsabilité à cet égard ; cela fait l'objet d'une clause particulière dans les conditions de travail que nous rédigeons avec l'AIIC.

Pour ce qui est des deux autres piliers, les qualités requises pour un interprète et le devoir de neutralité, ils restent tout aussi pertinents, si ce n'est peut-être que l'interprète doit avoir un tempérament plus réactif encore pour s'y retrouver dans ce nouvel environnement virtuel et faire preuve d'une capacité d'adaptation plus forte encore. Dans ce contexte, je souhaite rendre hommage aux interprètes permanents que j'ai la chance de compter dans mon équipe et qui s'investissent avec moi pour définir les conditions de travail de demain. Je ne saurais trop les remercier pour leur curiosité intellectuelle et leur capacité d'adaptation.

Il appartiendra également aux écoles formant les interprètes de conférence de les préparer à cette nouvelle forme d'interprétation simultanée, en leur inculquant ces nouveaux piliers, gage de la qualité de leur travail.

5. Conclusion

La profession d'interprète de conférence est née en raison de la nécessité de communiquer entre les peuples. Elle a connu un véritable essor grâce au multilatéralisme qui a vu la création de nombreuses organisations internationales. Elle a su s'adapter aux besoins dictés par l'histoire dans le sillage de la Première puis de la Seconde Guerre mondiale. Elle a conservé toute sa pertinence avec la mondialisation. Aujourd'hui, elle connaît une deuxième révolution technologique, dictée par l'évolution des moyens de communication au sein de notre société. Elle doit relever ce nouveau défi avec détermination et courage, et mettre en avant son expertise et son savoir. Sans quoi, non seulement nous aurons perdu l'occasion de définir de nouveaux piliers, gage de la qualité de notre travail de demain, mais nous aurons également perdu notre pertinence, ce qui se traduira par la perte de parts de marché pour les interprètes professionnels et pour les chefs interprètes dont je fais partie. Nous aurons laissé à d'autres le champ libre pour faire notre travail de sélection et de recrutement d'interprètes de conférence.

Notes

¹ Weber-Kessler, Bernadette : « Regard sur une exposition: il y a 70 ans : Le Procès de Nuremberg », www.aiic.net, June 16, 2016. <<http://aiic.net/p/7672>>.

² On lira avec profit : Christopher THIÉRY, *Interprète de la République*, Bruxelles, les Éditions du Hazard, coll. Traductologie, 2008, pp. 25-42.

³ Les Organisations coordonnées (OC), dont fait partie le Conseil de l'Europe, sont un ensemble de six organisations intergouvernementales indépendantes qui se sont accordées sur un système commun de rémunération et de retraite.

⁴ Voir notamment les recommandations de l'AIIC sur le sujet (www.aiic.net : Position on Distance Interpreting).

Références

Matasov, Roman A. (2017): « Nuremberg : The Trial of Six Million Words », members.aiic.net, May 2.

L'apport de l'histoire à l'interprétation de conférence

Skuncke, Marie-France (2002) : « Tout a commencé à Nuremberg », *members.aiic.net*, 18 décembre.

Thiéry, Christopher (2008) : *Interprète de la République*, Bruxelles, les Éditions du Hazard.

Weber-Kessler, Bernadette (2016) : « Regard sur une exposition : il y a 70 ans : Le Procès de Nuremberg ». *www.aiic.net*, June 16, <<http://aiic.net/p/7672>>.